

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	<b>Achat de 30 tables en bois pliantes et 2 racks de rangement pour les services techniques / Entreprise EQUIP'CITE / Attribution (1.1)</b>
Service :	<i>Pôle opérationnel (SC-NH)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** le budget 2024,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une consultation pour l'achat de 30 tables bois pliantes et 2 racks de rangement pour les services techniques,

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation pour l'achat de 30 tables bois pliantes et 2 racks de rangement a été lancée par mail, que 3 offres ont été réceptionnées dans les délais,

**CONSIDÉRANT** que l'analyse des offres a été réalisée par le service manifestation et magasin de la ville, conformément aux critères énoncés dans la lettre de commande ; que le service propose de retenir l'offre de l'entreprise EQUIP'CITE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 5 526,30 euros HT soit 6 631,56 euros TTC,

**DÉCIDE**

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise EQUIP'CITE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 5 526,30 euros HT soit 6 631,56 euros TTC concernant,

✚ **DE SIGNER** le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 avril 2024.

Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 05 avril 2024, Publiée en ligne sur le site internet de la ville le 05 avril 2024.